



**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **ARTICLE 1** : AFFECTE les résultats de l'exercice 2023 du budget principal de la façon suivante :

- 380 000,00 euros à l'article 1068 en recette de la section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- 496 184,54 euros en recette de la section de fonctionnement à l'article 002.

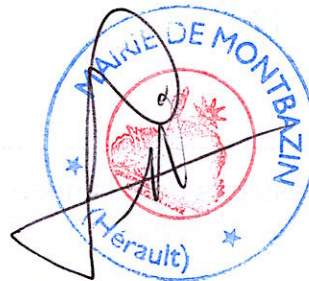
et **INDIQUE** que le solde d'investissement de 7 994.67 euros sera reporté à l'article 001 en recettes de la section d'investissement,

- **ARTICLE 2** : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3** : DIT que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture  
034-213401656-20240326-2024-DELIB-15-DE  
Date de réception préfecture : 28/03/2024